



FILIÈRE CEUS
CONSOMMABLES ET ÉQUIPEMENTS DES UNITÉS DE SOINS

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

MARCHE PUBLIC SOUMIS AU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Procédure M_3254

Pouvoir adjudicateur : Hospices Civils de Lyon (HCL)

Objet du marché : THERMOMETRE MEDICAUX ET CONSOMMABLES ASSOCIES

Procédure : Appel d'offres ouvert (articles L.2124-2, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique)

Technique d'achat : Accord-cadre à bons de commande

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES M_3254 et ses annexes, soit :

- Annexe 1 - Liste des adhérents à la consultation – membres du GC
- Annexe 2 – Liste des membres UNIHA
- Annexe 3 – Template e-catalogue

SOMMAIRE

1.	presentation de la consultation	3
1.1	Objet de la consultation	3
1.2	Document de synthèse de l'offre	4
2.	DISPOSITIONS GENERALES ET REGLEMENTAIRES	6
2.1	RESPECT DES NORMES.....	6
2.2	Documentation.....	7
2.3	Traçabilité, étiquetage & Matéiovigilance	8
3.	Dispositions générales et réglementaires	8
3.1	Livraison.....	8
3.2	Garantie	8
3.3	Calibration : LOTS 1, 2.....	9
4.	Article 4 – Caractéristiques Techniques	10
4.1	Lot 1-Thermomètres auriculaire à mesure de température par technologie infrarouge au niveau du tympan avec fourniture de couvre sondes usages uniques :	10
4.2	Lot 2 -Thermomètre électronique à thermistance portable par sonde pour prise de température orale/axillaire/rectale avec fourniture de couvre sondes usages uniques :	11
4.3	Lot 3 - Thermomètre en verre au Gallium pour prise de température orale/axillaire/rectale/inguinale :	13
4.4	Lot 4 - Thermomètre électronique embout flexible étanche à prise polyvalente :.....	14
4.5	Lot 5 - Thermomètre électronique rigide, étanche, à prise polyvalente	15
4.6	Lot 6 - Thermomètre temporal infrarouge sans contact	16
4.7	Lot 7 - Consommables usages uniques et accessoires pour thermomètres tympaniques GENIUS III :17	
4.8	Lot 8 - Consommables usages uniques et accessoires pour thermomètres tympaniques PRO6000 : 18	

1. PRESENTATION DE LA CONSULTATION

1.1 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne l'acquisition thermomètre médicaux et consommables associés, pour les établissements membres du GCS UniHA.

La consultation comprend 8 lots :

N° LOT	Intitulé
1	Thermomètre auriculaire à mesure de température par technologie infrarouge au niveau du tympan avec fourniture de couvre sondes usages uniques
2	Thermomètre électronique à thermistance portable par sonde pour prise de température orale/axillaire/rectale avec fourniture de couvre sondes usages uniques
3	Thermomètre en verre au Gallium pour prise de température orale/axillaire/rectale/inguinale
4	Thermomètre électronique à embout flexible étanche à prise polyvalente
5	Thermomètre électronique rigide, étanche à prise polyvalente
6	Thermomètre temporal infrarouge sans contact
7	Consommables usages uniques et accessoires pour thermomètres tympaniques GENIUS III
8	Consommables usages uniques et accessoires pour thermomètres tympaniques PRO6000

Le fournisseur renseigne **obligatoirement** le document suivant :

- M_3254_Memoire Technique_LOT x_Thermometrie».

1.2 DOCUMENT DE SYNTHÈSE DE L'OFFRE

Dans le cadre de son offre, chaque fournisseur produit un « document de synthèse de marché » qui facilite la mise en œuvre et l'exploitation du contrat. Ce document sera distribué aux adhérents par voie électronique, dans le cadre de la communication organisée par UniHA auprès de ses adhérents. Il fait partie intégrante de l'offre. **Il est obligatoire sous peine d'élimination.**

Il n'est pas évalué dans sa forme et peut faire l'objet de réajustements afin de synthétiser et clarifier l'offre, après notification. Il se présente de la manière suivante :

Page de Garde : (tous lots)

- Nom du titulaire.
- Référence du marché, numéro de lot et intitulé du lot.
- Date de validité du Marché.
- Coordonnées de la société : adresse, téléphone, fax et mail.

Les contacts régionaux : 1 page maximale : (tous lots)

- Ventilation de la force commerciale pour la totalité du territoire français à l'aide d'une carte avec noms des différents interlocuteurs, coordonnées téléphonique et mail, adresse de la société.
- Nom du/des référent(s) matériovigilance et qualité, coordonnées.

Caractéristiques du marché : 1 page maximale : selon lots

- Pour la fourniture des thermomètres et consommables, délais de livraison en métropole et hors métropole.
- Condition d'échange en cas d'erreur de commande, coordonnées de la personne à contacter.
- Garantie du thermomètre.
- Caractéristiques des prestations associées proposées, moyens mis en œuvre, engagements :
 - Accompagnement/formation des utilisateurs,
 - Echange standard dans le cadre de la garantie.

Lexique tarifaire : (tous lots)

- Tarification des thermomètres, accessoires et consommables associés.

Fiches produites :

- Description technique de chaque thermomètre proposé :
 - o Thermomètres, consommables et accessoires.

Conditions spécifiques DROM-COM, Corse :

- Conditions de livraison, qu'elles soient techniques ou tarifaires, si celles-ci diffèrent des conditions applicables en Métropole.

Le document de synthèse sera modifié par le titulaire pour toutes évolutions contractuelles.

En complément des équipements et consommables disposés dans l'annexe financière « M_3254_Annexe financière_Lot X_Thermométrie UNIHA », le fournisseur peut proposer **une offre complémentaire, appelée « complément de gamme »** dans laquelle il dispose des produits en rapport avec l'intitulé du lot concerné. Tout ce qui ne sera pas en rapport direct avec l'objet de Marché sera exclu. Ce document intègre des références obligatoirement tarifées pour lesquelles le niveau de remise par rapport aux tarifs publics et le prix net UniHA est indiqué.

2. DISPOSITIONS GENERALES ET REGLEMENTAIRES

2.1 RESPECT DES NORMES

Les équipements et matériels proposés dans le cadre de cette consultation sont conformes à la réglementation et à la législation en vigueur, et répondent aux prescriptions techniques édictées en la matière.

Le fournisseur propose des produits conformes aux nouvelles réglementations pour les publications en cours de marché.

La conformité sera documentée par le fournisseur dans son offre.

❖ Normes générales ou équivalence :

Les thermomètres proposés devront être conformes au règlement (UE) 2017/745 relatif aux dispositifs médicaux et, le cas échéant, à la directive 2014/30/UE relative à la compatibilité électromagnétique. Ils devront porter le marquage CE et être accompagnés d'une déclaration UE de conformité.

Le fournisseur indique la classe des thermomètres proposés au regard des textes précédents.

L'ensemble des thermomètres et consommables proposés doit répondre obligatoirement aux exigences réglementaires en la matière, au moment de la parution de la consultation, ou aux évolutions durant la durée du contrat.

❖ Normes spécifiques ou équivalence :

Conformité aux normes européennes spécifiques ou aux monographies de la Pharmacopée européenne qui s'appliquent aux dispositifs médicaux, ou équivalentes :

- **Décret n° 95-283 du 13 mars 1995** (INDD 9401298D) relatifs à la compatibilité électromagnétique des appareils électriques et électroniques.
- **NF EN 12470-2** + Amendement A1 (Août 2009) – Thermomètres à changement de phase (matrice à points).

- **NF EN 60601-1-2** (Septembre 2007) : Appareils électro médicaux - Partie 1-2 : exigences générales pour la sécurité de base et les performances essentielles - Norme collatérale : compatibilité électromagnétique - Exigences et essais.
- **NF EN 60601-1** + Amendement A1 (Mars 2014) : Appareils électromédicaux - Partie 1 : exigences générales pour la sécurité de base et les performances essentielles.
- **ISO 80601-2-56:2017** : Exigences particulières relatives à la sécurité fondamentale et aux performances essentielles des thermomètres médicaux pour mesurer la température de corps.

2.2 DOCUMENTATION

Le titulaire fournit dans son offre et à la mise en service de l'équipement toute la documentation rédigée en langue française, nécessaire à une utilisation et un fonctionnement correct du matériel livré et à son entretien courant.

Ces documents expliquent clairement les manœuvres de mise en route, d'utilisation, d'arrêt, ainsi que les interdictions (ou manœuvres à ne pas effectuer), les opérations de contrôle de bon fonctionnement (indicateurs de fiabilité) et de nettoyage. A ce titre, le titulaire fournit les protocoles de nettoyage et de décontamination de ces appareils.

Il s'engage à fournir les éventuels rectificatifs au fur et à mesure des modifications apportées à l'équipement, sans supplément de prix.

Le fournisseur communique également, dans son offre, une documentation complète relative au produit comprenant les fiches techniques et notices d'emploi en langue française.

Il communique par ailleurs :

- L'appellation commerciale du produit,
- La référence du produit,
- Le marquage CE et le nom de l'organisme certifié (numéro),
- Une description précise du produit avec les caractéristiques et les performances techniques,

- Les dimensions, la nature des matériaux utilisés,
- Les caractéristiques de conditionnement,
- L'origine du produit (pays de fabrication),
- La filière d'élimination à utiliser pour un thermomètre en fin de vie,
- Les indications et mode d'utilisation,
- Le mode d'entretien du matériel,
- Une photo ou un croquis reprenant les différentes dimensions,
- Le procès-verbal de résultat d'essai de mesure R5256.

2.3 TRAÇABILITE, ETIQUETAGE & MATERIOVIGILANCE

Le titulaire s'assurera que l'étiquetage sur ces produits soit conforme aux normes en vigueur. L'étiquetage sur les emballages devra mentionner :

- Le nom et l'adresse du fabricant,
- Le n° de lot ou de série,
- La référence,
- La mention usage unique ou usage multiple en fonction des produits,
- Le marquage CE médical.

3. DISPOSITIONS GENERALES ET REGLEMENTAIRES

3.1 LIVRAISON

Le fournisseur précise, dans son Mémoire Technique, le délai de livraison des thermomètres et des consommables.

Ce délai ne saurait être supérieur à 5 jours après réception du bon de commande.

3.2 GARANTIE

Le fournisseur indique dans son Mémoire Technique les conditions d'application de la garantie (délai, exclusions éventuelles...)

Dans ce cadre, Il s'engage à remplacer le thermomètre sous garantie, par un dispositif neuf.

Cette garantie ne saurait être inférieure à une durée de 12 mois.

Le fournisseur indique le délai d'échange des thermomètres couverts par la garantie.

Le fournisseur indique le délai d'échange des thermomètres couverts par la garantie.

3.3 CALIBRATION : LOTS 1, 2

Le fournisseur précise dans le Mémoire technique ses conditions de mise en œuvre en matière de rythme, de conditions matérielles, de ressources humaines et de remplacement de thermomètres invalidés par la calibration afin de ne pas laisser les services démunis.

En cas d'externalisation de la prestation de calibration, il précise :

- La société en charge de la réalisation de cette calibration,
- La personne à joindre pour la programmer,
- Le délai pour l'obtention du RDV.
- En fin de campagne de calibration, un rapport complet est envoyé à l'établissement concerné reprenant au minimum : les résultats en rapport aux numéros de série.

Après programmation, cette calibration doit être réalisée par campagne complète dans un même établissement sans rupture de continuité.

Durant la garantie, la calibration, si elle est obligatoire, est réalisée à titre gracieux par le fournisseur.

Si l'étape de calibration s'avérait négative pour un thermomètre et dans le cadre de conditions normales d'utilisation, le thermomètre serait remplacé gratuitement par un dispositif neuf.

4. ARTICLE 4 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Pour chaque lot, le fournisseur propose l'ensemble des matériels listés répondant à minima aux spécificités techniques indiquées ci-dessous. L'ensemble des produits proposé devra être résistant aux produits de désinfection utilisés couramment dans les établissements de santé. Le fournisseur précise obligatoirement, dans le bordereau de prix, le prix unitaire de tous les accessoires demandés dans le présent CCTP ainsi que ceux figurant à son catalogue.

4.1 LOT 1-THERMOMETRES AURICULAIRE A MESURE DE TEMPERATURE PAR TECHNOLOGIE INFRAROUGE AU NIVEAU DU TYMPAN AVEC FOURNITURE DE COUVRE SONDES USAGES UNIQUES :

Ces thermomètres à prise de température tympanique doivent répondre à minima aux caractéristiques techniques suivantes :

- Le thermomètre est léger, facilement désinfectable, ergonomique dans sa prise en main, son utilisation et sa lecture.
- Il dispose d'un autocontrôle à l'allumage.
- Précision de prise de température minimale de $\pm 0.3^{\circ}\text{C}$ pour une plage température couvrant au moins 35° à 40° Celsius; le fournisseur précise la plage de température de fonctionnement. Afin d'éviter les risques d'erreur, le verrouillage sur la prise de température en degré Celsius est souhaité.
- Durée de mesure entre 1 à 3 secondes.
- Source d'énergie : pile ou batterie.
- Ecran de contrôle à cristaux liquides ou équivalent.
- Témoin de charge de la pile ou de la batterie.
- Mémorisation des prises de température.
- Système simple de rappel des mesures précédentes.
- Temps d'affichage de la température.
- Boîtier lisse, protégé contre les poussières et les liquides (lingette essorée) : le fournisseur précise le niveau IP.
- Indication sonore et visuelle lors de la prise de température.
- Arrêt automatique en cas d'absence d'utilisation : le fournisseur précise au bout

de combien de temps après la dernière prise.

- La possibilité d'un chronomètre (environ 1mn ou plus) pour la prise des pulsations ou la fréquence respiratoire est appréciée.
- La mise en place et le retrait des protections UU sur la sonde thermique ne doit pas nécessiter une manipulation manuelle directe.
- Un système de stockage des protections UU sur le thermomètre est apprécié.
- Le fournisseur précise le conditionnement minimal des couvre-sondes et la capacité de stockage sur ou dans le dispositif.
- Le fournisseur doit être en capacité de fournir un certificat d'étalonnage des thermomètres.

*Le fournisseur précise :

- L'autonomie en nombre de prises. En cas de batterie, le temps de charge pour atteindre cette autonomie est précisé ainsi que la durée de vie des batteries. Dans le mémoire technique le fournisseur précise si la batterie peut être changée, sa durée de garantie et le tarif d'une nouvelle batterie (cf. annexe financière ...) Si la recharge se fait obligatoirement par socle ou par câble (transformateur) celui-ci doit pouvoir s'acheter de manière indépendante.

4.2 LOT 2 -THERMOMETRE ELECTRONIQUE A THERMISTANCE PORTABLE PAR SONDE POUR PRISE DE TEMPERATURE ORALE/AXILLAIRE/RECTALE AVEC FOURNITURE DE COUVRE SONDES USAGES UNIQUES :

Ces thermomètres doivent répondre à minima aux caractéristiques techniques suivantes :

- Le thermomètre est léger, facilement désinfectable, ergonomique dans sa prise en main, son utilisation et sa lecture.
- Il dispose d'un auto contrôle à l'allumage.
- Précision de prise de température minimale de $\pm 0.2^{\circ}\text{C}$ pour une plage température minimale de 35° à 40° Celsius ; le fournisseur précise la plage de température de fonctionnement. Afin d'éviter les risques d'erreur, le verrouillage sur la prise de température en degré Celsius est souhaité.
- Le temps de prise de température dans les différents modes (buccal, axillaire et

rectal). doivent être inférieures ou égales à 15 secondes.

- Source d'énergie : pile ou batterie.
- Les sondes thermiques et puits de sondes sont bien différenciables selon le mode de prise de température.
- Ecran de contrôle à cristaux liquides ou équivalent.
- Témoin de charge de la pile ou de la batterie.
- Mémorisation des prises de température.
- Sélection du type de prise buccal/axillaire/rectal.
- Indication sonore et visuelle lors de la prise de température.
- Arrêt automatique en cas d'absence d'utilisation : le fournisseur précise au bout de combien de temps après la dernière prise.
- Fourniture des sondes suivant le mode de prise.
- Alimentation par piles ou batteries*.
- La possibilité d'un chronomètre (environ 1mn ou plus) pour la prise des pulsations ou la fréquence respiratoire est appréciée.
- La mise en place et le retrait des protections UU sur la sonde thermique ne doit pas nécessiter leur manipulation manuelle directe.
- Un système de stockage des protections UU sur le thermomètre est apprécié.
- Le fournisseur précise le conditionnement minimal des couvre-sondes et la capacité de stockage sur ou dans le dispositif.
- Le thermomètre doit bénéficier d'au moins un dispositif de sécurisation afin de réduire les risques de perte ou de vols.
- Le fournisseur doit être en capacité de fournir un certificat d'étalonnage des thermomètres.
- Système simple de rappel des mesures précédentes.
- Boîtier lisse, protégé contre les poussières et les liquides (lingette essorée) : le fournisseur précise le niveau IP.
- Temps d'affichage de la température.
- La durée de garantie de la sonde et du thermomètre est indiquée dans le mémoire technique.
- Les sondes et les puits amovibles peuvent s'acheter indépendamment.

Le fournisseur précise :

- L'autonomie en nombre de prises. En cas de batterie, le temps de charge pour atteindre cette autonomie est précisé ainsi que la durée de vie des batteries. Dans le mémoire technique le fournisseur précise si la batterie peut être changée, sa durée de garantie et le tarif d'une nouvelle batterie (cf. annexe financière ...) Si la recharge se fait obligatoirement par socle ou par câble (transformateur) celui-ci doit pouvoir s'acheter de manière indépendante.

4.3 LOT 3 - THERMOMETRE EN VERRE AU GALLIUM POUR PRISE DE TEMPERATURE ORALE/AXILLAIRE/RECTALE/INGUINALE :

Le fournisseur s'engage à fournir des thermomètres en verre au gallium permettant différents modes de prises de température buccale/axillaire/rectale qui doivent répondre à minima aux caractéristiques techniques suivantes :

- Gamme de prise de température minimale entre 36°C et 41°C.
- Température de fonctionnement entre 10 et 45°C environ.
- Tube en verre transparent assurant la liaison avec le réservoir.
- Composition du liquide : Mélange de gallium, indium, étain.
- Echelle : collée tout au long du prisme graduation par 0.1°C.
- Etanche.
- Temps de mesure inférieur à 5 minutes.
- Conditionnement individuel sous emballage dur pour éviter qu'il se casse.

Le fournisseur propose obligatoirement :

- Un étui de protection rigide vendu séparément.
- Une protection lubrifiée à usage unique.

Dans la mesure du possible, le fournisseur fournit un tableau d'équivalence des différents modes de température avec la température centrale.

4.4 LOT 4 - THERMOMETRE ELECTRONIQUE EMBOUT FLEXIBLE ETANCHE A PRISE POLYVALENTE :

Le fournisseur s'engage à fournir des thermomètres électroniques embout flexible à prises polyvalentes qui répondent à minima aux caractéristiques techniques suivantes :

- Thermomètre électronique.
- Affichage à cristaux liquides ou équivalent.
- Indication sonore de fin de prise de température.
- Précision de prise $\pm 0.1^{\circ}$ C. le fournisseur précise la plage de température de fonctionnement. Afin d'éviter les risques d'erreur, le verrouillage sur la prise de température en degré Celsius est souhaité.
- Résolution 0.1° .
- Etanche.
- Incassable, corps résistant en ABS de préférence.
- Source d'énergie : pile.
 - o Le fournisseur précise l'autonomie en nombre de prises, le procédé permettant de changer cette pile.
- Sonde de température métallique anti oxydation.
- Polyvalence des sites de prise de température (rectal, buccal, axillaire, inguinal).
- A minima, conservation de la température de la prise précédente.
- Etendue de mesure minimale 33° à 42° .
- Arrêt automatique en l'absence de prise de température.
- Le temps de prise de la mesure est indiqué dans le mémoire technique.
- Le fournisseur précise :
 - o Le nombre de prise de température réalisée avant que les piles soient hors d'usage, la méthode d'accessibilité aux piles.
 - o Les conditions thermiques de stockage.
 - o La durée de vie et la garantie du thermomètre.

Le fournisseur propose obligatoirement :

- Un conditionnement individuel sous étui plastique rigide.
- Une protection lubrifiée à usage unique.
- Plusieurs choix de couleur.

Dans la mesure du possible, le fournisseur fournit un tableau d'équivalence des différents modes de température avec la température centrale.

4.5 LOT 5 - THERMOMETRE ELECTRONIQUE RIGIDE, ETANCHE, A PRISE POLYVALENTE

Le fournisseur propose l'ensemble des matériels listés répondant à minima aux spécificités techniques indiquées ci-dessous. L'ensemble des produits proposé devra être résistant aux produits de désinfection utilisés couramment dans les établissements de santé.

Le fournisseur s'engage à fournir deux thermomètres électroniques à prise polyvalente rigides qui doivent répondre à minima aux caractéristiques techniques suivantes :

- Thermomètre électronique fournit sous conditionnement individuel sous étui cristal rigide.
- Affichage à cristaux liquides ou équivalent.
- Indication sonore de fin de prise de température.
- Précision de prise $\pm 0.1^{\circ}$ C. le fournisseur précise la plage de température de fonctionnement. Afin d'éviter les risques d'erreur, le verrouillage sur la prise de température en degré Celsius est obligatoire.
- Résolution $\pm 0.1^{\circ}$ C.
- Etanche.
- Incassable, corps résistant en ABS de préférence.
- Source d'énergie : pile.
- Polyvalence des sites de prise de température (rectal, buccal, axillaire, inguinal).
- A minima, conservation de la température de la prise précédente.
- Etendue de mesure minimale :
 - Modèle 1 : environ 33° à 42° C.

- Modèle 2 : environ 29° à 43°C.
- Arrêt automatique après un temps d'absence d'utilisation (à préciser).
- La rapidité de prise de température sera appréciée :
 - Modèle 1 : environ 20 sec.
 - Modèle 2 : environ 15 sec.
- Le fournisseur précise :
 - Le nombre de prise de température réalisée avant que les piles soient hors d'usage, la méthode d'accessibilité aux piles.
 - Les conditions de stockage.
 - La durée de vie et la garantie du thermomètre.
- Une protection lubrifiée hypo allergénique à usage unique est proposée (le lubrifiant est précisé, le certificat hypo allergénique est à communiquer). Cette protection doit convenir aux deux modèles de thermomètres.
- Une protection non lubrifiée à usage unique est proposée

Dans la mesure du possible, le fournisseur fournit un tableau d'équivalence des différents modes de prise de température avec la température centrale.

4.6 LOT 6 - THERMOMETRE TEMPORAL INFRAROUGE SANS CONTACT

Le fournisseur s'engage à fournir des thermomètres infrarouges sans contact par prise de température au niveau temporal qui doivent répondre à minima aux caractéristiques techniques suivantes :

- Affichage par cristaux liquides ou équivalent.
- Précision de prise $\pm 0.2^\circ$.
- Résolution minimale 0.1° .
- Précision de prise de température minimale de $\pm 0.2^\circ\text{C}$ pour une plage température de 36° à 40° Celsius; le fournisseur précise la plage de température de fonctionnement. Afin d'éviter les risques d'erreur, le verrouillage sur la prise de température en degré Celsius est souhaité.

- Condition de stockage et de prise de température à préciser dans le mémoire technique.
- Distance de prise entre 1cm à 6 cm.
- La possibilité d'un chronomètre (environ 1mn ou plus) pour la prise des pulsations ou la fréquence respiratoire est appréciée.
- Témoin de charge de la batterie ou de la pile.
- A minima, conservation de la température prise précédemment.
- Indication sonore et visuelle à la fin de la prise de température.
- Arrêt automatique sans activité.
- Source d'énergie : pile ou batterie*.
- Boîtier lisse, protégé contre les poussières et les liquides (lingette essorée) : le fournisseur précise le niveau IP.

Le fournisseur précise :

- L'autonomie en nombre de prises. En cas de batterie, le temps de charge pour atteindre cette autonomie est précisé ainsi que la durée de vie des batteries.
- Dans le mémoire technique le fournisseur précise si la batterie peut être changée, sa durée de garantie et le tarif d'une nouvelle batterie (cf. annexe financière)
- Si la recharge se fait obligatoirement par socle ou par câble (transformateur) celui-ci doit pouvoir s'acheter de manière indépendante.

4.7 LOT 7 - CONSOMMABLES USAGES UNIQUES ET ACCESSOIRES POUR THERMOMETRES TYMPANIQUES GENIUS III :

Le fournisseur s'engage à fournir :

- Des couvre sondes à usage unique, ainsi que les dispositifs de sécurisation adaptés au thermomètre tympanique GENIUS.
- Une prestation forfaitaire de calibration au thermomètre ou à la journée dont il précise les caractéristiques et la mise en œuvre dans son mémoire technique. Cette prestation est conforme à celle décrite dans le lot 1. Elle intègre la main d'œuvre et le déplacement.
- *Des valises de calibration susceptibles d'être disposées dans les établissements disposant de moyens leur permettant d'assurer la prestation par leurs propres moyens intégrant la formation des opérateurs.*

4.8 LOT 8 - CONSOMMABLES USAGES UNIQUES ET ACCESSOIRES POUR THERMOMETRES TYMPANIQUES PRO6000 :

Le fournisseur s'engage à fournir :

- Des couvre sondes à usage unique, ainsi que les dispositifs de sécurisation adaptés au thermomètre tympanique PRO6000.

Le fournisseur est en mesure de proposer, dans le cadre de son « offre catalogue » (cf. « préambule ») :

- *Une prestation forfaitaire de calibration au thermomètre ou à la journée dont il précise les caractéristiques et la mise en œuvre dans son mémoire technique. Cette prestation est conforme à celle décrite dans le lot 1. Elle intègre la main d'œuvre et le déplacement.*